

## Compte rendu de séance

### Séance du 14 Septembre 2021

L'an 2021 et le 14 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Lestiou sous la présidence de David ALBARET Maire.

**Présents** : M. ALBARET David, Maire, M. DURAND Jean-Pierre, Mme FONTAINE Sandrine, M. GUILLONNEAU Frédéric, M. HENRY Tristan, M. RODRIGUEZ Manuel, M. SCHMITT Alain

**Excusés ayant donné procuration** : M. ALECHKINE Jean à M. HENRY Tristan, Mme GUENARD Sabrina à M. ALBARET David

**Excusée** : Mme BELLAMY Marie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7
- Procurations : 2

**Date de la convocation** : 10/09/2021      **Date d'affichage** : 10/09/2021

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture de Blois le : 17/09/2021  
et publication ou notification du : 17/09/2021

**A été nommé secrétaire** : M. David ALBARET

#### **SOMMAIRE**

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Réparation du toit de l'église - DEL2021 -024
3. Pose des tables et bancs en béton - DEL2021 -025
4. Pose d'une marquise sur porte d'entrée d'un logement communal - DEL2021-026
5. Devis : changement de WC d'un logement communal - DEL2021 -027
6. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et décision modificative n° 2021-001 - DEL2021 -028
7. Composition des commissions - DEL2021 -029
8. Devenir de l'agent contractuel - DEL2021 -030

M. le maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance du conseil municipal à 18 h 30.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

## **2. Réparation du toit de l'église - réf : DEL2021 -024**

Il a été constaté une fuite dans la toiture de l'église et des infiltrations dans le mur. Un devis a été demandé à la société Jolly pour rétablir l'étanchéité pour un montant de 900 € HT/1 080 € TTC.

Le conseil décide d'accepter ce devis et charge M le maire de faire exécuter les travaux.

Voté à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)

## **3. Pose des tables et bancs en béton - réf : DEL2021 -025**

Les tables et bancs en béton achetés en 2019 doivent être installés, mais la commune ne dispose pas des outils nécessaires au transports de ces meubles très lourds.

Un devis d'installation avec création d'une dalle béton a été demandé à l'entreprise de maçonnerie Claude Dubois.

Le devis s'élève à 1 695.23 € HT/2 034.28 € TTC.

Le conseil décide d'accepter ce devis et charge M le maire de faire exécuter les travaux.

Vote à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0, abstentions : 0)

## **4. Pose d'une marquise - réf : DEL2021 -026**

Les menuiseries du logement sis 2 rue de l'école ont été changées intégralement. Afin de protéger la porte et la fenêtre situé côté sud, il est préconisé l'installation d'une marquise.

La société Létincel a fourni un devis pour un montant de 1 730 € HT/1 903 € TTC.

Le conseil décide d'accepter ce devis et charge M le maire de faire exécuter les travaux.

Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)

## **5. Changement de WC d'un logement communal - réf : DEL2021 -027**

Lors des travaux dans le logement sis 2 rue de l'école, il est apparu que les toilettes du rez-de-chaussée, en état de grande vétusté, fuyaient au niveau du socle.

La société Froger a fourni un devis de remplacement pour un montant de 256.95 € HT/308.34 € TTC.

Le conseil décide d'accepter ce devis et charge M le maire de faire exécuter les travaux.

Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0 abstentions : 0)

## **6. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et décision modificative DM2021-001 - réf : DEL2021 -028**

La trésorerie demande au conseil municipal de voter l'admission en non-valeur des créances jugées irrécouvrables. Le conseil décide d'admettre les deux créances concernées en non-valeur :

151.40 €

5.54 €

Afin de pouvoir porter les écritures comptables, le conseil décide la décision modificative suivante :

Compte 6541	dépense	+156,94 €
Compte 632	dépense	- 156,94 €

Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)

### **7. Composition des commissions - réf : DEL2021 -029**

A la suite de la dernière commission générale, la composition des commissions a été revue, voir tableau ci-joint.

Le conseil approuve cette nouvelle organisation.

Voté à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)

### **8. Devenir de l'agent contractuel - réf : DEL2021 -030**

Le contrat de l'agent sous contrat se termine le 30/11/2021.

M. le maire, constatant que l'agent donne entière satisfaction, propose de le titulariser sur son poste.

Le conseil accepte cette proposition et charge M le maire des démarches nécessaires à la titularisation de l'agent.

Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)

### **9. Questions diverses :**

M. Manuel Rodriguez, adjoint au maire, informe :

- La première édition de la course « La Gobionne » fût un succès avec 105 coureurs inscrits.

- La commune organisera avec les associations le marché de Noël. La date du 19 décembre a été retenue.

- Les réunions de travail des élus ont toujours lieu le lundi soir, de 18h – 19h.

Pour le moment, ces réunions sont surtout axées sur le futur bulletin municipal.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le maire clôt la séance à 18h50.

En mairie, le 17/09/2021  
Le Maire  
David ALBARET